

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 mai à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-pierre ARRII

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 6

Présents : 6

Absents : 0

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation  
07/05/2024

Date d'affichage

...././....

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

## Etaient présents :

M. ARRII JEAN PIERRE, M. BETEILLE ROBERT, M. DESBRIERES ALAIN, M. FIORI GABRIEL, M. SERRA JEAN LUC, M. SERRA BAPTISTE

## Etai(ent) absent(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. FIORI GABRIEL

## ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR REALISATION D'UN HELISURFACE ET DESENCLAVEMENT D'HABITATION

Le Maire ouvre la séance et rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 23 janvier 2024 le conseil municipal avait décidé d'acquérir une parcelle cadastrée section A N° 86 du plan d'une contenance de 1 ha 09 a 26 ca pour un montant de 109 960.00 € appartenant à la famille CARLOTTI.

Par la même le conseil municipal autorisait le maire à signer un compromis de vente.

Par acte passé le 2 avril 2024 par devant maître Stéphane VOGLIMACCI notaire, résidence du port 2 rue des pêcheurs 20110 PROPRIANO, le compromis de vente a été ratifié par le vendeur et l'acquéreur.

Ce terrain étant destiné à recevoir l'héliport du village et désenclaver une habitation et un infrastructure A E P (réservoir et surpresseur dans un premier temps) d'autres infrastructures d'intérêt public pourront être réalisées à l'avenir si la municipalité en déciderait.

Le Maire porte à connaissance de l'assemblée communale un avant-projet dressé par le cabinet VOIRETUDE faisant apparaître le détail quantitatif et estimatif des travaux à réaliser.

La dépense hors taxe des travaux se décompose comme suit :

Achat du terrain 98 964.0€ ( promesse de vente déduite)

Travaux de nettoyage, clôtures, réalisation de l'héliport, frais notariaux et honoraires de maîtrise d'œuvre ; soit un montant hors taxe de 216 920.00 €.

Montant total Hors Taxe de l'opération **315 884.00 €.**

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'avant-projet détaillé de l'opération, considérant le bien fondé et l'utilité primordiale d'une tel équipement pour la commune décide à l'unanimité des membres présents de solliciter auprès de Monsieur le Président du conseil exécutif de la Collectivité de corse une subvention à hauteur de 80% du montant des travaux hors taxe soit **252 707.20 €** dans le cadre du fond de solidarité Territoriale.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve et valide le plan de financement comme suit présenté par le Maire .

- Montant Total HT subventionnable	315 884.00 €	
<b>Collectivité de corse fond de solidarité territoriale</b>	<b>252 707.20 €</b>	<b>80%</b>
<b>Commune</b>	<b>63 176.80 €</b>	<b>20%</b>

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à LORETO DI TALLANO  
Le Maire,

